



DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 mars 2023

CP20230321_42
id. 790

Le 21 mars 2023 à 14h30, les membres de la commission permanente, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

Nombre de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10

Sont présents :

Mme BOURDONCLE, M. BERTELLI, M. BELLOC, M. BEQ, M. BÉSIERS, M. CROS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIÈGE, Mme NÈGRE, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.

Sont représentés :

M. ALBUGUES (pouvoir à Mme HEULLAND), Mme SARDEING (pouvoir à M. WEILL), Mme SINOPOLI (pouvoir à Mme BOURDONCLE).

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

ACQUISITION DE MATÉRIEL NUMÉRIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION

Le Département de Tarn-et-Garonne, animé par la volonté de participer à la réduction de la fracture numérique, a approuvé, par délibération du 13 février 2023, la signature d'un contrat départemental lecture 2023-2025, avec la direction régionale des affaires culturelles Occitanie.

Ce contrat a pour objectif la mise en œuvre, à l'échelle du territoire, d'une politique consistant d'une part, à renforcer l'offre de ressources et de services numériques auprès des bibliothèques de Tarn-et-Garonne, et d'autre part, à proposer des actions de médiation autour du numérique, y compris des actions d'éducation aux médias et à l'information auprès de jeunes publics.

Dans ce cadre, la médiathèque départementale souhaite remplacer son parc qui est vieillissant de 10 tablettes numériques. Ces tablettes sont mises à disposition des bibliothécaires du département qui les empruntent dans le cadre de leurs animations. Pour les accompagner, la médiathèque propose des ateliers de découverte des potentialités des tablettes. Elle met également en ligne, sur son portail internet, des fiches de médiation clé en main pour les ateliers avec des tablettes numériques.

Par ailleurs, dans le cadre de la modernisation de son accueil, la médiathèque départementale souhaite mettre à disposition des bibliothécaires une borne numérique dans ses locaux, permettant de consulter le catalogue des documents proposés au prêt, mais aussi de découvrir tous les services en ligne, dont les ressources numériques. Enfin, un écran positionné à la banque d'accueil permettra de valoriser l'actualité professionnelle et culturelle de l'établissement.

Le budget estimatif de ces acquisitions s'élève à 8 000 € TTC. Le Département peut solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques publiques territoriales (taux allant de 20 % à 55 %).

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil départemental du 13 février 2023 relative au projet de contrat départemental lecture 2023-2025,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à solliciter, auprès de la direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie, une subvention pour l'acquisition du matériel numérique précité, à destination de la médiathèque départementale, au taux le plus élevé possible.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 05/04/2023 Reçu en préfecture le 05/04/2023 Publié le 05/04/23 ID : 082-228200010-20230321-1169-DE-1-1

Le Président,

Michel WEILL